



14ème législature

Question N° : 103458	De M. Philippe Le Ray (Les Républicains - Morbihan)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie
Rubrique >banques et établissements financiers	Tête d'analyse >Caisse des dépôts et consignations	Analyse > fonctionnement. Cour des comptes. recommandations.
Question publiée au JO le : 21/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les dépenses de fonctionnement de la Caisse des dépôts et consignations. Dans son rapport de décembre 2016, la Cour des comptes indique que celles-ci ont connu une progression anormalement rapide depuis 2007 et jusqu'à une date récente, avec des conséquences sur les coûts d'exercice. Les magistrats préconisent de revoir le statut du caissier général en supprimant le compte de gestion et son jugement par la Cour. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en œuvre cette recommandation.